



HAL
open science

Dilemme libéral : que faire du "siècle de Louis XIV" lorsque l'on prône la liberté théâtrale?

Stéphanie Loncle

► To cite this version:

Stéphanie Loncle. Dilemme libéral : que faire du "siècle de Louis XIV" lorsque l'on prône la liberté théâtrale?. *Littératures classiques*, 2011, *Échos du Grand Siècle (1638-2011)*, 76. halshs-01516317

HAL Id: halshs-01516317

<https://shs.hal.science/halshs-01516317>

Submitted on 30 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Auteur : LONCLE Stéphanie

Titre : « Dilemme libéral : que faire du “ Siècle de Louis XIV” lorsque l’on prône la liberté théâtrale ? Étude croisée de *La Vie de Pierre Corneille* de François Guizot et des articles de Gustave de Molinari dans *Le Journal des Économistes* »

La référence au règne de Louis XIV et à la production littéraire et théâtrale qui lui est associée est fréquemment mobilisée dans la première moitié du XIX^e siècle¹. Dans un moment où les régimes politiques se succèdent, la référence à ce passé soulève des problèmes spécifiques. Du point de vue des Lettres, du théâtre et des arts, elle impose en effet de penser la relation entre d’un côté, une action politique en matière d’institutions artistiques et de l’autre, la production et la diffusion d’une pratique et d’une esthétique estimées pour leur exigence, ou pour le dire autrement, reconnues institutionnellement pour leur « qualité » et ainsi dotées d’une « valeur » d’excellence et d’exemplarité. Aussi ce passé est-il convoqué comme une expérience à analyser du rapport entre art et pouvoir politique.

L’émergence, avec la Révolution Française, de la question à la fois politique et juridique de « la liberté théâtrale » fait de l’organisation des théâtres un objet de politique. Régulièrement mise en débat au cours de la première moitié du XIX^e siècle, elle amène différents auteurs à théoriser les rapports entre le développement des Lettres et des arts d’un côté et la nature du régime politique de l’autre, à partir notamment de l’analyse d’exemples tirés du passé. Dans ce contexte, le « siècle de Louis XIV » est considéré, et construit, comme un moment spécifique de l’histoire de l’intervention politique dans le monde des théâtres.

La convocation de ce passé est d’autant plus intéressante qu’elle est mobilisée, de façon apparemment paradoxale, par les théoriciens de la pensée libérale. Si l’on peut comprendre que sous la Restauration ou même sous Napoléon, les thuriféraires du pouvoir en place aient cherché à construire la comparaison entre les souverains du siècle commençant et Louis XIV, on s’attendrait à ce que ceux qui prônent, théorisent, et cherchent à faire triompher le « libéralisme » évitent de rappeler les circonstances politiques qui ont vu naître les « chefs-d’œuvre » du théâtre français. Pourtant, François Guizot écrit une *Vie de Pierre Corneille* en 1813² qu’il fait rééditer après la révolution de 1848³, en y adjoignant une préface. Comment ce tenant de la « pensée libérale » concilie-t-il la distinction fondamentale, caractéristique du libéralisme, entre le domaine de la politique et le domaine des activités humaines, économiques, artistiques, et dont relèvent la liberté de la presse, celle de la publication et celle des théâtres, avec cette référence à un règne qui passe, en général, pour être marqué par une implication

¹ Les travaux de Stéphane Zékian et en particulier sa thèse intitulée « La référence au « siècle de Louis XIV » dans la France révolutionnée (1795-1820) : Formes, usages, enjeux », soutenue en 2008 à l’Université Paris IV, sous la direction de F. Mélonio, ont ouvert un champ de recherche à ce sujet.

² Guizot, François et Meulan-Guizot, Pauline. *Vies des poètes français du siècle de Louis XIV. Vie de Pierre Corneille, suivie des vies de Jean Chapelain, Jean Rotrou et Paul Scarron*. Tome I, Paris : F. Schoeli, 1813.

³ François Guizot. *Corneille et son temps. Étude littéraire*. Paris : Didier, 1852.

réciroque entre vie politique et artistique ? Ou plutôt, quel usage peut-il faire de cette référence dans la construction de prise de positions libérales, et quel intérêt y trouve-t-il ? Dans le même moment, un autre libéral, Gustave de Molinari, publie⁴ dans le *Journal des économistes* un article portant sur « la liberté des théâtres » où, comme Guizot, il mobilise la référence à Louis XIV, mais pour en condamner la politique théâtrale. L'un comme l'autre prônent la liberté théâtrale, pourtant on trouve dans leurs écrits, deux interprétations apparemment contraires du siècle de Louis XIV envisagé du point de vue des théâtres, des arts et des Lettres. Si Guizot s'attache à montrer que Louis XIV est un exemple à suivre en matière de liberté, Molinari critique avec férocité l'absence de liberté théâtrale qu'il attribue directement au despotisme de celui qu'il appelle « le monarque absolu ». Comment comprendre ces usages divergents de « l'âge classique » chez deux auteurs considérés jusqu'à aujourd'hui comme des théoriciens du libéralisme ?

La position adoptée vis-à-vis du règne de Louis XIV pourrait permettre de faire apparaître des divisions, des reclassements au sein même du groupe des « libéraux ». Mais ce qui importe ici n'est pas tant la divergence de jugement des deux auteurs, que leur choix commun de mobiliser la référence à Louis XIV. Ce choix apparaît comme révélateur d'une représentation du monde des Lettres et des théâtres commune à ces deux textes. Dans ces deux cas, la convocation du passé « classique » permet de représenter le théâtre et la littérature comme des domaines naturels de l'activité humaine, régulés par une loi de l'offre et de la demande qui détermine à elle seule la valeur d'une oeuvre. Le rôle du politique est alors de veiller à maintenir les conditions d'exercice de cette « loi naturelle ».

En 1852, Guizot fait rééditer ce qu'il désigne comme ses « études littéraires » et notamment celle intitulée *Corneille et son temps*⁵. Une première version du texte a paru en 1813⁶, à une époque où Guizot, titulaire d'une chaire d'histoire moderne à la Sorbonne, est proche de Royer-Collard et du parti libéral mais ne joue pas de rôle directement politique. Ainsi l'intérêt pour la littérature semble susciter une activité d'écriture entre étude et loisir, qu'il partage en outre avec Mme Guizot, et qui « occupe » le temps d'un homme, qui n'est pas encore « entré en politique ». Avec la Monarchie de Juillet, Guizot accède à des postes de responsabilité politique importants⁷, jusqu'à ce que la révolution de 1848 le chasse du pouvoir. Exilé en Angleterre, il aurait alors retrouvé, dans le calme de la retraite politique, le goût des Lettres. La carrière de Guizot peut être ainsi apparaître comme double, partagée entre d'un côté l'écriture, l'étude de la littérature mais aussi et surtout de l'histoire, et de l'autre, l'action ou l'exercice du pouvoir. La chronologie invite ainsi à considérer qu'après s'être « occupé » de littérature et de théorie politique, il a exercé le pouvoir politique. Cette pratique politique se fait alors en parallèle avec

⁴ Gustave de Molinari, « L'industrie des théâtres », *Journal des économistes*, XXIV, (août-novembre 1849), pp. 12-29. Cet article est aussi repris dans le *Dictionnaire de l'économie politique*. Paris : Guillaumin, 1854.

⁵ Paraît aussi : François Guizot. *Shakespeare et son temps. Étude littéraire*. Paris : Didier, 1852.

⁶ Voir la note 2.

⁷ Il est notamment ministre de l'Intérieur, ministre de l'Instruction publique, ministre des Affaires étrangères.

la poursuite d'un travail d'étude et d'écriture plus directement tourné vers l'histoire politique. En effet, la littérature n'apparaît pas dans la bibliographie de Guizot pendant les années « d'exercice » du pouvoir, contrairement aux ouvrages d'histoire qui sont publiés avec une certaine régularité, avant, pendant et après la Monarchie de Juillet. Ces travaux d'historien sont d'ailleurs souvent étudiés comme des révélateurs ou des miroirs de la philosophie politique de Guizot, le libéralisme, comme un élément du corpus formant le pendant théorique de son action pratique. En revanche, il est beaucoup plus rare que l'on rapproche l'homme politique Guizot, de l'auteur des « études littéraires », comme si pour l'interprétation de ces ouvrages, à la séparation habituelle entre l'homme d'action et l'homme de réflexion, il convenait d'ajouter une autre distinction, entre deux domaines : d'un côté, celui de la politique (théorie, pratique ou histoire politique) et de l'autre, celui des arts et de la littérature. Or, les relations entre le monde et la carrière des hommes de Lettres d'un côté et le monde et la carrière des hommes politiques de l'autre, les liens entre l'histoire politique et l'histoire littéraire, sont précisément au cœur de ce texte *Corneille et son temps* et de la préface qui l'accompagne. Guizot, qui a été l'un des ministres les plus influents de la Monarchie de Juillet, notamment en matière d'instruction publique et de développement des arts et des théâtres, ne cesse de s'interroger sur l'autonomie et la dépendance de ces deux domaines à propos desquels il ne sépare d'ailleurs il pense dans ces écrits, le rapport entre théorie et pratique.

En effet, au cours de son introduction, Guizot définit l'histoire littéraire comme l'analyse historique des relations entre le monde politique et le monde des Lettres. Il affirme d'un côté l'autonomie de ces deux mondes : ce sont deux « carrières différentes » pour la France, et d'un autre côté il souligne l'influence indirecte de l'un sur l'autre. La situation politique peut ainsi selon lui gêner ou au contraire favoriser le développement du monde des Lettres, ce qui expliquerait, précisément, la différence entre la période napoléonienne et celle du Grand Siècle. Ainsi, en faisant référence à « sa jeunesse », il affirme que, sous l'Empire :

On cultivait et aimait vraiment les Lettres dans ce temps qui leur laissait si peu de place. Jamais la politique rude n'a plus complètement dominé la France ; jamais la force n'a plus incessamment rempli les années, les mois, les jours, de ses coups et de ses hasards. [...]

Un tel régime, dans ses gloires comme dans ses désastres, convient mal aux Lettres ; elles veulent ou plus de repos, ou plus de liberté. Et pourtant, telle est la vitalité intellectuelle de la France que, même alors, elle ne s'est point laissé enfermer ni épuiser dans une seule carrière, et qu'elle fournit de nobles plaisirs à l'esprit des hommes en même temps qu'elle prodiguait, à l'insatiable ambition d'un homme, des milliers d'habiles et énergiques soldats⁸.

Les Lettres forment un domaine à part de la politique, mais elles peuvent malgré tout souffrir d'un régime « dont les gloires comme les désastres » lui conviennent mal. Il y a donc bien un contexte politique, qui est plus favorable au développement des arts. Les conditions que

⁸ François Guizot. *Corneille et son temps...*, *op. cit.* p. ij.

la politique doit assurer à la littérature sont « le repos ou la liberté », et, aussi étonnant que cela puisse nous paraître aujourd'hui, Guizot affirme : « Le pouvoir absolu n'est pas l'ennemi nécessaire des Lettres et ne les a pas nécessairement pour ennemies. Témoins Louis XIV et son siècle. »⁹

D'ailleurs selon lui, le *Journal des Débats* à qui il rend un hommage appuyé, a su montrer la vérité des rapports entre politique et littérature sous le règne de Louis XIV :

La Restauration littéraire de la France, c'est-à-dire le retour au culte des classiques anciens et de nos classiques français, les grands écrivains du dix-septième siècle, ce fut là l'entreprise et l'œuvre du *Journal des Débats*. Œuvre de réaction, souvent excessive et injuste, comme il arrive à toutes les réactions, mais œuvre de bon sens et de bon goût qui ramenait les esprits au sentiment du vrai beau à la fois grand et simple, éternel et national. C'est le caractère du dix-septième siècle que les Lettres y ont été cultivées pour elles-mêmes, non comme un instrument de propagation pour certains systèmes et de succès pour certains desseins¹⁰.

S'il n'est pas surprenant de lire sous la plume de Guizot une charge critique contre le régime impérial, sa façon de convoquer le règne de Louis XIV comme un modèle de liberté et d'autonomie des Lettres vis-à-vis du monde politique doit en revanche nous interroger.

En outre, il trouve une deuxième caractéristique au développement des Lettres au XVII^e siècle : celle d'obéir à la satisfaction d'un plaisir, noble, raffiné :

Dans leur activité littéraire, ces grands hommes¹¹ n'avaient point d'autres préoccupations que le beau et le vrai, et ne s'inquiétaient que de le bien peindre pour le faire admirer. Ils ressentaient, pour l'objet de leur travail, un amour pur de toute autre pensée, et un amour sérieux autant que pur, car en même temps qu'ils ne prétendaient point à régir les sociétés en écrivant, ils aspiraient à tout autre chose qu'à divertir les hommes ; un amusement frivole et mondain était aussi loin de leur dessein qu'une propagande superbe ou détournée ; modestes et fiers à la fois, ils ne demandaient aux Lettres, pour le public comme pour eux-mêmes, que des jouissances intellectuelles¹².

Pour comprendre cet éloge du XVII^e siècle littéraire, il faut souligner la double critique qui sous-tend le discours de Guizot. Tout d'abord, dans le contexte de l'après 1848, il prend parti contre l'idée que la littérature peut ou doit agir directement dans le monde politique. Le rôle de la littérature est ainsi de fournir du plaisir, un plaisir noble, et non pas de prétendre « à régir les sociétés »¹³. L'affirmation de l'autonomie des Lettres vis-à-vis de la politique prend ainsi son sens dans le contexte particulier du débat qui anime l'après 1848 sur les pouvoirs de la

⁹ *Ibid.*, p. xij

¹⁰ François Guizot. *Corneille et son temps...*, *op. cit.*, p. iv.

¹¹ Il parle de « Corneille, Racine et Boileau, même Molière et La Fontaine », *Ibid.*, p. iv.

¹² *Id.*, p. iv-v.

¹³ *Ibid.*

littérature et du théâtre. Seulement, l'auteur de cette préface est ou a été un homme politique en charge notamment des questions d'instruction et d'arts. S'il peut donc considérer que la politique n'est pas une affaire de Lettres, il ne peut en revanche pas ignorer que les Lettres sont une affaire de politique. Il souligne ainsi la complexité de la relation entre ces deux mondes en exposant les difficultés de son entreprise d'écriture :

Telles sont les principales difficultés que rencontre l'historien qui veut découvrir les causes déterminantes du caractère et de la direction des littératures modernes, à leur origine et dans les époques voisines de celle de leur gloire [...]. Il ne peut que saisir, après beaucoup d'études, quelques résultats généraux, quelques rapports certains, et rattacher ensuite à ces points fixes et lumineux tous les faits qui semblent y tenir par quelque lien plus ou moins clair et plus ou moins éloigné. C'est ce que je voudrais faire en retraçant la marche de la poésie en France jusqu'à l'époque où Corneille ouvrit le beau siècle de sa splendeur¹⁴.

Cette relation entre les Lettres et la politique est donc à sens unique car les premières n'influencent pas sur la seconde, mais la situation politique peut favoriser ou au contraire entraver le développement des Lettres. De plus, elle est indirecte. En effet, il ne suffit pas de décréter un intérêt politique pour les Lettres pour voir naître des génies. Guizot souligne ici cette complexité en exposant les difficultés de l'histoire littéraire qu'il entreprend, mais les implications politiques de cette recherche émergent au cœur de ces interrogations méthodologiques. La question qui sous-tend cette « étude littéraire » est la suivante : quelle politique faut-il mener pour s'assurer du développement des Lettres et des arts sachant que la relation de l'un à l'autre est complexe, ambiguë, non mécanique ?

C'est dans cette double tension, entre l'affirmation d'une autonomie des Lettres d'un côté et l'interrogation sur le pouvoir de la politique sur les Lettres de l'autre, qu'il faut comprendre l'usage que fait Guizot du XVII^e siècle. Pour lui, le règne de Louis XIV est un modèle des conditions qu'il faut réunir pour s'assurer du bon développement des Lettres et du théâtre :

Pour que les Lettres brillent sous un tel régime et l'embellissent de leur éclat, il faut que le pouvoir absolu soit accueilli par les croyances morales du public, et non pas seulement accepté comme un expédient de circonstance, au nom de la nécessité. Il faut aussi que le possesseur du pouvoir absolu sache respecter la dignité des grands esprits qui cultivent les Lettres, et leur laisse assez de liberté pour qu'ils déploient avec confiance leurs ailes¹⁵.

Ici, ces conditions sont définies avec plus de précision. Le « repos » auquel il a déjà fait allusion est ainsi un calme politique marqué par la continuité du pouvoir et l'adhésion du peuple au discours qui le légitime. La force de cette adhésion seule peut alors permettre la deuxième condition d'être mise en place : « la liberté » accordée aux artistes et aux hommes de Lettres

¹⁴ François Guizot. *Corneille et son temps...*, *op. cit.*, p. 10.

¹⁵ François Guizot. *Corneille et son temps...*, *op. cit.*, p. xij.

dans l'exercice de leur art, ainsi que la liberté dans l'expression du goût et du jugement de chacun.

L'énonciation de ces conditions politiques du bon développement des arts et des Lettres soulève une série de questions. D'abord, comment comprendre l'existence et la force de cette adhésion à la légitimité du pouvoir sans s'interroger sur l'action politique de la littérature et des arts qui le représentent ? Guizot d'ailleurs souligne que c'est cette première condition politique que le XIX^e siècle peine à réaliser : l'adhésion de tous au discours légitimant le pouvoir. Or, seule cette « croyance » peut permettre à la seconde condition, la liberté des hommes de Lettres, d'être mise en oeuvre de façon utile ou efficace.

Ensuite, faut-il lire dans l'énonciation de cette double condition une nuance apportée au libéralisme ? On pourrait en effet considérer que Guizot dans ce texte défend l'idée que la liberté ne suffit pas ou qu'elle demande des conditions pour être efficace et qu'elle reste, en somme, un idéal théorique qui doit guider la pratique. À l'opposé, Gustave de Molinari apparaîtrait ainsi comme un libéral « extrémiste ».

Son interprétation du XVII^e siècle littéraire et théâtral nous est plus familière. Louis XIV y apparaît sous les traits d'un souverain tyrannique¹⁶ intervenant depuis la sphère politique dans la sphère artistique. Cette politique des Lettres et des arts est donnée à voir par Molinari comme une ineptie car les Lettres, le théâtre, étant des industries comme les autres, il convient que le pouvoir les laisse prospérer, se développer « naturellement ». En apparence donc, la confrontation de ces deux textes fait de Guizot un libéral frileux qui, par un attachement aux canons esthétiques du XVII^e siècle, est obligé de penser paradoxalement l'action de Louis XIV comme une action libérale alors qu'elle était manifestement despotique.

Cependant, une telle interprétation repose sur l'idée selon laquelle le libéralisme est la traduction sociale et politique de la liberté, principe universel dont on peut considérer soit qu'il n'a jamais été encore véritablement réalisé, soit qu'il le fut avant d'être corrompu, limité ou empêché par des pratiques tyranniques du pouvoir. Or, cette définition du libéralisme est produite par les textes que nous étudions. Ainsi, l'histoire du théâtre que propose Molinari est précisément celle d'une lutte contre la tyrannie et pour le rétablissement d'une liberté naturelle qui aurait préexisté :

« La liberté est ancienne sur la terre de France, avait coutume de dire Mme de Staël, c'est le despotisme qui est nouveau ». [...] La plupart de nos industries ont, en effet, commencé par la liberté. Comme les autres, l'industrie dramatique semble avoir joui, à l'origine, d'une franchise entière. Malheureusement cet état de choses ne dura guère¹⁷.

Analyser les textes de Guizot et de Molinari en se gardant de considérer que le libéralisme est la recherche d'une liberté idéale ou naturelle, permet de ne plus chercher à distinguer le

¹⁶Voir l'introduction historique de Gustave de Molinari dans « L'industrie des théâtres », *Journal des économistes*, *op. cit.*, p. 14-15.

¹⁷ Gustave de Molinari. « L'industrie des théâtres », *Journal des économistes*, *op. cit.*, p. 13.

degré ou le type de libéralisme que chacun défend mais plutôt de faire émerger leur point commun qui est de penser l'action politique à partir d'une théorie de la valeur.

En effet, Molinari et Guizot ont beau, en apparence porter un regard contradictoire ou divergent sur l'action politique de Louis XIV dans le domaine des Lettres et du théâtre, la forme de leurs discours, de leur argumentation révèle la même conception des mécanismes qui règlent la production dans le domaine de l'art. Pour Guizot comme pour Molinari, la demande exprimant à la fois un goût (pour la qualité) et un besoin (pour la quantité) détermine la production de l'offre. Molinari s'appuie en effet sur une théorie économique libérale pour raisonner à propos du théâtre :

Dans les industries libres, on peut proportionner toujours la production à la consommation ; on n'est pas obligé de continuer à fabriquer lorsque la demande se ralentit ou s'arrête. [...] Il en est autrement pour les théâtres. En dépit de l'opposition factieuse du soleil, de la verdure du printemps et des fruits dorés de l'automne, le législateur a décidé que les théâtres n'auraient pas de morte saison¹⁸.

Si le goût est contraint par exemple par le pouvoir, alors puisque le pouvoir n'est plus le seul destinataire de l'art dramatique, on risque un déséquilibre entre l'offre et la demande. Comparant l'art du théâtre à celui de la poterie¹⁹, il affirme qu'alors la production privilégie « le luxe » d'une « porcelaine superfine » quand la véritable demande est celle « d'une faïence et d'une poterie commune ». Ainsi l'ajustement de l'offre et de la demande ne s'effectue pas correctement, « naturellement », si bien qu'au lieu de voir les prix baisser avec l'augmentation de la demande, « le privilège enchéri[t] encore les frais du personnel, ainsi que le prix des pièces de théâtres, cette matière première des représentations dramatiques »²⁰. La rencontre spontanée entre un public et des auteurs serait ainsi la clef de la valeur de la production littéraire d'un temps. Certes il adopte une métaphore industrielle allant jusqu'à comparer le goût théâtral au goût en matière de vêtement ou de meuble²¹. Mais cette image un peu brutale a le mérite de rendre visible, manifeste ce qui est en réalité déjà à l'œuvre dans le texte de Guizot, une théorie de la valeur qui repose uniquement sur le modèle du marché.

En effet, chez Guizot aussi la détermination de la valeur et de la production littéraire au cours des siècles est directement rapportée au « goût » et à la « loi providentielle » qui fait correspondre la production à la demande. La Renaissance s'expliquerait ainsi :

Le désordre du goût appelait la réforme. [...] Enfin Malherbe vint et devait venir. La sagesse, le goût, le sentiment des convenances devaient être au nombre des mérites principaux de l'homme supérieur destiné à se distinguer

¹⁸ *Id.*, p. 25.

¹⁹ Gustave de Molinari. « Théâtres », *Dictionnaire de l'Economie politique, op. cit.*, p. 733.

²⁰ Gustave de Molinari. « L'industrie des théâtres », *Journal des économistes, op. cit.*, p. 25.

²¹ Cf. Gustave de Molinari, « Théâtres », in *Dictionnaire de l'Economie politique, op. cit.*, p. 733.

au milieu de tant de licence ; la loi providentielle qui, dans les lettres comme dans les Etats, fait naître les différents génies conformément aux besoins des temps, a amené Numa après Romulus, Racine après Corneille, et Malherbe après Ronsard²².

L'évolution de la demande qui s'exprime par le goût conditionne ainsi l'évolution de la littérature et « régule » la production artistique :

Une cour désormais fixe et tranquille, empressée à chercher des plaisirs qui pussent remplir le vide occupé longtemps par les affaires, allait donner au goût un régulateur autre qu'une coterie de lettrés séparés du public et par conséquent libres de se livrer aux fantaisies de leur propre génie, sans consulter l'autorité de la raison commune²³.

C'est successivement le goût d'une coterie, le goût d'un peuple non instruit, le goût de la cour puis le goût du roi qui joue ce rôle. Le siècle de Louis XIV correspond alors à une étape de la transformation de la demande : le goût déterminant est le goût du roi, au XIX^e s, il sera le fameux « goût du public ». A chaque étape, ce goût qui traduit une demande est déterminant dans la production des arts et la valeur esthétique de ce qui est produit dépend du degré de liberté qui prévaut à son expression en direction des artistes.

De même, dans l'introduction, Guizot résout le problème méthodologique que lui pose l'étude des relations entre la société et la littérature en proposant une représentation du monde des Lettres où la production et la valeur sont commandées par l'expression plus ou moins libre et plus ou moins vaste d'un besoin et d'un goût, dont les conditions sont assurées et déterminées par le pouvoir politique. Le monde des Lettres et du théâtre est alors présenté comme partagé en deux ensembles, d'un côté, pour reprendre ses propres termes, ceux qui les « cultivent » et de l'autre ceux qui les « aiment ». En outre, lorsque Guizot s'interroge sur l'influence de la structure politique, sociale et même idéologique sur la littérature, il écarte l'hypothèse d'une action des Lettres et du théâtre dans la construction de ce contexte. Ce domaine est ainsi réduit à être le produit de quelque chose, et jamais à produire quelque chose, sinon du plaisir, c'est-à-dire, selon Guizot, la satisfaction du besoin exprimé.

Ainsi Guizot opère, par l'interprétation qu'il fait du siècle théâtral et littéraire de Louis XIV, un tournant fondamental pour la pensée libérale, en faisant une lecture de l'histoire littéraire où la production des œuvres est déterminée par les conditions, originellement ou idéalement libres mais gênées par le développement politique des sociétés, de l'expression d'une demande, d'un goût. Cette représentation de la production littéraire et théâtrale permet ensuite à Molinari et à d'autres, de tenir un discours sur la démocratisation du goût sans revenir sur les présupposés d'une telle conception de la production littéraire et théâtrale qui devient l'explication naturelle du mécanisme de production de la valeur. La mode, le goût, la lassitude du public ne sont-ils souvent pour les histoires théâtrales du XIX^e siècle le principal facteur

²² François Guizot. *Corneille et son temps*, op. cit., p. 42.

²³ *Ibid.*

explicatif des évolutions esthétiques ? Guizot participerait ainsi, par cet écrit, à la production d'une adhésion de l'ordre de celle qu'il reconnaît dans le siècle de Louis XIV. C'est bien le pouvoir de la loi du marché qui est ainsi légitimé par son « étude littéraire ». Faire du goût le déterminant de la valeur et donc du marché le modèle de la compréhension de sa détermination et partant, le principe explicatif de l'histoire littéraire et théâtrale, voilà ce à quoi parvient Guizot au moyen de Louis XIV, et ce dont Molinari, hérite.

En conclusion, ce qui frappe en premier lieu c'est le jugement contradictoire qui est fait par Guizot d'un côté et Molinari de l'autre de la politique de Louis XIV en matière théâtrale et littéraire. Mais très vite, il apparaît un point commun ; dans les deux cas, on considère que la valeur s'établit par la confrontation entre rareté et abondance, entre un besoin, un goût et une production qui y répond. Or cette division de la vie littéraire et théâtrale entre consommateurs et producteurs au service des premiers efface la dimension de production collective d'un jugement multiple, divers, contradictoire, la dimension de ce que Christian Biet²⁴ appelle la comparution propre à l'activité sociale de représentation où le sens, la valeur et le jugement sont construits collectivement dans la pratique artistique.

Si, comme l'affirme Paul Bénichou²⁵, le libéralisme finit par l'emporter au cours du siècle sur les « pensées » adverses et par pénétrer l'ensemble des doctrines tant sur le plan politique qu'esthétique, et si, parallèlement, le rayonnement du siècle de Louis XIV n'a pas été éclipsé par cette victoire philosophique ou idéologique, c'est bien que le premier s'est accommodé du second, voire en a fait un usage précieux. La promotion par Guizot de la façon dont le siècle Louis XIV a produit des talents littéraires et théâtraux apparaît comme un des moments cruciaux de la postérité de ce mythe du Grand siècle, car elle lui fournit une nouvelle façon de rayonner dans des circonstances politiques et économiques nouvelles.

²⁴ Cf. Christian Biet. « La comparution théâtrale. Pour une définition esthétique et politique de la séance ». *Tangence*, 88 (automne 2008), p. 29-43.

²⁵ « La doctrine libérale doit peu aux doctrines adverses, elle les pénètre toutes » : Paul Bénichou. *Romantismes français I. Le Temps des prophètes*. Paris : Gallimard, 2004 [1977], p. 504.